

compétitifs. N'est-ce pas là une des caractéristiques fondamentales de notre pays?

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai une question toute simple à poser à la députée qui vient d'intervenir. Elle a mentionné que les pêcheurs appuient la construction d'un lien routier, pourtant elle n'est pas sans savoir que la P.E.I. Fishermen's Association s'est prononcée contre le projet à sa dernière assemblée annuelle et qu'elle préconise une évaluation environnementale complète des répercussions de l'ouvrage de franchissement.

Compte tenu de l'opposition unanime exprimée par les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, la députée voudra peut-être reformuler son allégation relative à l'appui que manifestent les habitants de l'Î.-P.-É. envers le projet.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, les répercussions sur la pêche ont été prises très au sérieux, car il s'agit d'un secteur important pour l'île, et nous le reconnaissons.

Si vous examinez les travaux de construction ou les travaux techniques effectués à l'étranger, dans des régions où l'industrie de la pêche est en pleine prospérité, vous verrez qu'ils ont eu beaucoup plus de répercussions positives que négatives.

De plus, le fonds créé par la société Strait Crossing Incorporated comprend une somme de 10 millions de dollars réservée tout particulièrement à l'industrie de la pêche. C'est donc dire que nous ne prenons pas la situation à la légère, mais très au sérieux. Aucun détail n'a été négligé. Par conséquent, soyez assurés que l'industrie de la pêche a été considérée comme un secteur important et prise en considération.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, je voudrais désigner un ordre du jour portant examen d'une motion de voies et moyens déposée un peu plus tôt aujourd'hui.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de m'avoir donné la parole. Je me réjouis de participer aujourd'hui à ce débat.

Malheureusement, nous avons assisté tout à l'heure à une sorte de débat régional entre l'Est et l'Ouest. Ayant exercé le droit dans l'Ouest, et ayant des enfants qui habitent dans l'Ouest alors que je représente une circonscription de l'Est je peux situer le débat dans une perspective vraiment canadienne.

Je viens de l'Est. Je viens des Maritimes, je suis un Canadien de l'Atlantique et un député de la Nouvelle-Écosse. Je vais annoncer, d'entrée de jeu, ma position.

Initiatives ministérielles

Par principe, je suis contre un raccordement permanent reliant l'Î.-P.-É. au continent. Je suis contre par principe.

Je crois connaître suffisamment le Canada atlantique ou l'Î.-P.-É. pour savoir qu'un raccordement permanent modifiera le caractère de l'Île. À mon avis, ceux qui voient là une bénédiction pour l'île sont très mal renseignés.

De toute évidence, le continent bénéficiera de la création d'emplois. Les régions d'Amherst, de Moncton et la partie continentale bénéficieront peut-être d'emplois dans d'autres secteurs que celui de la construction. C'est là que certains bureaux secondaires seront installés. On pourra gagner rapidement l'île en empruntant le pont. On pourra s'y rendre et en revenir le même jour.

À mon avis, cela pourrait perturber profondément l'ordre social de l'île au point que la célèbre Anne de la Maison aux pignons verts pourrait fort bien devenir la sorcière de Cavendish, à cause des changements qui se produiront.

J'ai dit quelle était ma position. Nous sommes toujours sincères lorsque nous débattons des questions à la Chambre, même si, parfois, nous nous laissons un peu emporter par des considérations politiques. Ce que bien des gens ne saisissent pas, à mon avis, c'est que la commission d'évaluation environnementale instituée en vertu du projet de loi fédéral a évalué les répercussions.

Le plébiscite réalisé sur l'île ne portait pas sur le pont dont il est question dans ce projet de loi. Il portait sur un vague «lien fixe» qui pouvait être un pont ou un tunnel. L'étude environnementale a finalement pris fin. Nous en avons déjà parlé. La commission d'évaluation environnementale chargée d'étudier le projet de chaussée dans le détroit de Northumberland a présenté son rapport en août 1990.

Les auteurs de l'étude ont évalué les avantages et les inconvénients et ont finalement conclu en ces termes: «La commission reconnaît la nécessité d'améliorer le service de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Cependant, après un examen détaillé, la commission conclut que le projet de pont risque d'avoir des répercussions préjudiciables inacceptables. Aussi, elle recommande de ne pas mettre en oeuvre le projet.»

C'est ce qui est ressorti de la dernière étude effectuée par une commission d'évaluation environnementale fédérale. Par la suite, un groupe auxiliaire, qui a été chargé d'étudier la question des glaces, mais qui ne relevait pas de la loi fédérale, a fait tous les levés nécessaires.

La commission environnementale fédérale a donc reconnu elle-même qu'il fallait améliorer l'accès. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on améliore l'accès à l'Î.-P.-É., mais le projet de pont n'a pas été approuvé.